



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 12 décembre 2022

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38	Date convocation : 06/12/2022
Pouvoirs de vote : 1 (en cours de séance)	Date d'affichage : 06/12/2022

L'an deux mille vingt et deux, le douze décembre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°107-2022 – Développement Economique**  
**Acquisitions foncières complémentaires à vocation économique –**  
**Implantation ALTAREA – Pôle d'activités de la Confluence**

*Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Préfecture : 16/12/2022  
Publication : 16/12/2022*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Supplée par ...	Pouvoir à ...	Observation	Statut	
						Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIERU Catherine					X	
	LE MOINE Eric						X
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie						X
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAPOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X		X	<i>Départ à 19b Pouvoir à F. CASTELL (avant délib. 113-2022)</i>		
	ORLIAC Dominique	X			<i>Départ à 19b (avant délib. 113-2022)</i>		
COURS	JANAILLAC Nicolas					X	
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X			<i>Départ à 20b (avant délib. 120-2022)</i>		
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe					X	
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAI	SEIGNOURET Jacqueline	X					

NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre					X
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne		X	Supplée par GHILARDI Stéphanie		
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X		Arrivée à 17h45		
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick		X	Supplé par THOUVILLE Josiane		
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X	Supplé par FONTANILLE Pierre – Départ à 20h (avant délib. 120-2022)		
SEMBAS	LASCOMBES Aurore		X	Supplé par GINDRE Olivier		
<i>Soit, pour cette séance :</i>			39			4 3

A été nommé Secrétaire de séance : José ARMAND

**Délibération n°107-2022 – Développement Economique  
Acquisitions foncières complémentaires à vocation économique –  
Implantation ALTAREA – Pôle d'activités de la Confluence**

*Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Préfecture : 16/12/2022  
Publication : 16/12/2022*

### Exposé des motifs :

La délibération a pour objectif d'acquérir des parcelles attenantes au site de « Contine » dans le cadre du projet d'implantation d'ALTAREA pour la création d'une base logistique de 66 000m<sup>2</sup> afin de répondre aux besoins de l'industriel.



**Vu** les statuts de la Communauté de communes et notamment l'article 1.1.6 relatifs à la politique foncière,  
**Vu** la délibération n°66-2022 du 11/07/2022 approuvant l'acquisition de 130 034 m<sup>2</sup> au lieu-dit « Contine » dans le cadre de l'implantation d'une base logistique de 66 000 m<sup>2</sup>.

**Considérant** que les parcelles attenantes consistent en :

- l'emprise d'une ancienne voie communale VC 203, ayant fait l'objet d'un déclassement par délibération n° 0036 du 8/07/2022 de la mairie de Damazan dont l'assiette foncière est de 1 815 m<sup>2</sup> et faisant l'objet du numéro cadastral ZB0258
- les parcelles ZB055 (16 862 m<sup>2</sup>) – ZB0037 (370 m<sup>2</sup>) – ZB0057 (7 597 m<sup>2</sup>). Ces parcelles sont aujourd'hui exploitées en culture de noisetiers.

**Considérant** les coûts d'acquisition négociés à l'amiable avec :

- **la commune de Damazan** : ancienne voie communale VC 203, désignée ZB0258, de 1 815 m<sup>2</sup> au prix de 7,5€ soit 13 612.50€
- **le GFA de Lacerege** : les parcelles ZB055 (16 862 m<sup>2</sup>) – ZB0037 (370 m<sup>2</sup>) – ZB0057 (7 597 m<sup>2</sup>), pour un prix de 2,20€/m<sup>2</sup> soit 54 623.80€

**Considérant** la possibilité de signer un acte de vente immédiat avec la commune de Damazan

**Considérant** la nécessité de signer une promesse de vente en amont de l'acte définitif avec le GFA de LACEREGE.

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Développement Economique » en date du 16 novembre 2022

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**  
*38 Voix pour - 0 Voix contre - 1 Abstention (Nathalie Buger)*

1. **Valide** l'acquisition des parcelles ZB0258 (1 815 m<sup>2</sup>), ZB055 (16 862 m<sup>2</sup>) – ZB0037 (370 m<sup>2</sup>) – ZB0057 (7 597 m<sup>2</sup>), soit un total de 26 644 m<sup>2</sup> aux prix proposés
2. **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget annexe ZAE 3
3. **Autorise** Monsieur Michel Masset, Président de la Communauté de communes, à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à l'acquisition de ces parcelles et à signer l'ensemble des documents liés à ces acquisitions.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
Michel MASSET



COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
CONFLUENT  
ET  
COTEAUX de  
PRAYSSAS

Le secrétaire de séance,  
José ARMAND



COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
CONFLUENT  
ET  
COTEAUX de  
PRAYSSAS